

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mercredi 25 novembre 2020.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-269

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-270

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 11 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-271

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Café Dominic St-Pierre	28,40	\$
Chiasson, Luc	189,90	
Dessins Stamec	168,32	
Drapeaux bannières L'étendard	655,36	
Fortin, Annie	375,70	
Mégaburo inc.	709,78	
Profeux	194,30	
Robert Junior Meunier	517,39	
Vision Informatik inc.	216,73	
Total fonds MRC	3 055,88	\$
Simard, Boivin, Lemieux S.E.N.C.R.L.	965,22	\$
Total fonds TNO	965,22	\$
Jean Dumas Ford	45,95	\$
MRC du domaine-du-Roy	6 299,92	
Réül Boivin et Fils Itée	308,43	
Produits Shell Canada	70,00	
Total fonds villégiature	6 724,30	\$
LCR Vêtements et Chaussures inc.	165,52	\$
Total fonds TPI	165,52	\$
Total des fonds	10 910,92	\$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-272

Sujet : Adoption de la partie I des prévisions budgétaires 2021 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration)

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie I des prévisions budgétaires 2021 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-273

Sujet : Adoption de la partie II des prévisions budgétaires 2021 (Code municipal et mise en commun de services)

Il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie II des prévisions budgétaires 2021 (Code municipal et mise en commun des services) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-274

Sujet : Adoption de la partie III des prévisions budgétaires 2021 (circuit cyclable)

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gaston Langevin résolu à l'unanimité des conseillers que la partie III des prévisions budgétaires 2021 (circuit cyclable) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-275

Sujet : Adoption des prévisions budgétaires 2021 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2021 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy soient adoptées par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.7 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 280-2020 – Imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2021

Avis de motion est donné par M^{me} Cindy Plourde que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 280-2020 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2021. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 5.8 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 281-2020 – Taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé

Avis de motion est donné par M^{me} Ghislaine M.-Hudon que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 281-2020 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services du Territoire non organisé. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-276

Sujet : Approbation du règlement n° 2020-06 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2020-06 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant son règlement d'urbanisme (n° 2018-03) de manière à agrandir les limites d'une affectation résidentielle à même une affectation récréative située à l'intersection de la route 155 et de la rue du Parc.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-277

Sujet : Contribution financière – 20^e anniversaire de la Véloroute des Bleuets

Attendu que l'année 2020 marque le 20^e anniversaire de la Véloroute des Bleuets;

Attendu que la Corporation du circuit cyclable a réalisé différentes activités afin de souligner cet événement important;

Attendu qu'une somme de 5 000 \$ par municipalité régionale de comté était prévue au budget 2020 de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », et ce, à titre de contribution financière pour l'organisation des activités entourant le 20^e anniversaire;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », et ce, afin de contribuer financièrement aux activités réalisées dans le cadre des célébrations du 20^e anniversaire de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-278

Sujet : Mandat à Desbiens Parrot – Rapports de vigie légale en environnement 2020-2022

Attendu que dans le cadre du système de gestion environnementale, il est requis par la norme ISO 14001:2015 de réaliser, sur une base annuelle, certaines étapes visant le maintien et la mise en œuvre de la norme, entre autres, une vigie légale en environnement;

Attendu l'offre de service numéro 20-99 de la firme Desbiens Parrot gestion conseil inc. pour les années 2020 à 2022 couvrant les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine d'une somme de 5 700 \$;

Attendu que 50 % de cette somme sera facturé annuellement à la MRC de Maria-Chapdelaine;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Desbiens Parrot gestion-conseil inc. pour la réalisation de la vigie légale en environnement du système de gestion environnementale jusqu'en décembre 2022, et ce, pour une somme totale de 5 700 \$ plus les taxes.

Que la moitié du coût annuel soit facturée à la MRC de Maria-Chapdelaine.

Que cette dépense soit assumée par le fonds de mise en valeur des TPI.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-279

Sujet : Entente de développement culturel

Attendu le renouvellement par le ministère de la Culture et des Communications du Cadre de référence pour les ententes de développement culturel;

Attendu que le document *Cadre de référence : ententes de développement culturel : pour un partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal* sert de référence pour toute municipalité désirant conclure une entente de développement culturel;

Attendu le dépôt officiel afin de conclure une première entente de développement culturel, d'une demande dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel » au ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans;

Attendu la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy de l'ordre de 30 000 \$ par année pendant trois ans afin d'assurer la réalisation de l'Entente de développement culturel (EDC), et d'y affecter les ressources humaines et financières nécessaires;

Attendu que la participation financière du Ministère atteint minimalement la parité des sommes consenties à l'EDC par le partenaire municipal;

Attendu la désignation de M. Yanick Bergeron, préfet, à titre de mandataire de l'Entente;

Attendu la formation d'une instance de mobilisation qui veillera à travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique culturelle;

Attendu que la Ville de Roberval dépose une demande de renouvellement dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel » au ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer officiellement une demande dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel » au ministère de la Culture et des Communications et :

- D'autoriser une participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy de 30 000 \$ par année pendant trois ans à même le Fonds régions et ruralité – Volet territorial.
- De désigner le préfet, M. Yanick Baillargeon, à titre de mandataire de l'Entente;
- De désigner M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire, à titre de responsable du suivi de dossier pour la MRC;
- De former une instance de mobilisation qui veillera à travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique culturelle;
- De soutenir financièrement la Ville de Roberval pour le renouvellement de son entente de développement culturel à hauteur de 3 300 \$, à même le Fonds régions et ruralité – Volet territorial.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-280

Sujet : Entente de partenariat régional en tourisme

Attendu l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 à laquelle la MRC du Domaine-du-Roy a adhéré;

Attendu que l'Association touristique régionale sollicite le renouvellement de cette entente pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu la participation financière demandée pour adhérer à l'Entente d'une somme de 30 678 \$, à raison de 15 339 \$ par année;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'adhérer à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 et d'y contribuer financièrement pour une somme totale de 30 678 \$, et ce, à raison de 15 339 \$ par année à même le Fonds régions et ruralité – Volet régional.

Que le préfet est autorisé à signer l'Entente de partenariat régional en tourisme.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-281

Sujet : Fonds d'urgence communautaire COVID-19 – Adoption de projet

Attendu le fonds d'urgence communautaire mis en place par la MRC du Domaine-du-Roy (résolution n° 2020-092) dans le contexte de la COVID-19;

Attendu le contexte exceptionnel lié à la pandémie qui affecte considérablement les collectes de fonds pour la distribution de paniers de Noël aux clientèles vulnérables de la MRC;

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le fonds d'urgence communautaire;

Attendu que les montants demandés d'aide financière de moins de 500 \$ pourraient être accordés sans résolution par M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire, et ce, selon les recommandations du comité d'évaluation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du fonds d'urgence communautaire :

Fonds d'urgence communautaire

1. Noël de tout le monde (Saint-Vincent de Paul de Roberval) : mesures sanitaires et autres dépenses (150 \$ 3.B Autres dépenses) : 150 \$
2. Organismes de charité distribuant des paniers de Noël : la proposition de répartition des fonds est basée sur les besoins estimés de chaque organisme pour un total de 35 000 \$, incluant une somme de 10 000 \$ octroyée par la députée, M^{me} Nancy Guillemette. Le Fonds d'urgence communautaire est sollicité pour 25 000 \$:
 - Saint-Vincent de Paul et Centre d'action bénévole ou autre organisme de Saint-Félicien : 10 345,43 \$;

▪ Municipalité et Chevaliers de Colomb de Sainte-Hedwidge :	
96,29 \$;	
▪ Saint-Vincent de Paul de Saint-Prime : 1 348,01 \$;	
▪ Saint-Vincent de Paul de Chambord : 1 444,29 \$;	
▪ Dépannage La Doré : 1 685,01 \$;	
▪ Dépannage Saint-André : 240,72 \$;	
▪ SMEC Mashteuiatsh : 3 862 \$;	
▪ Saint-Vincent de Paul de Roberval : 14 630,26 \$;	
▪ CDC de Lac-Bouchette : 866,57 \$;	
▪ Municipalité de Saint-François-de-Sales : 481,43 \$:	
	35 000 \$
	Total : <u><u>35 150 \$</u></u>

Que les organismes doivent fournir une reddition de comptes sur le nombre de paniers octroyés.

Que M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire, à accorder, sans résolution du conseil de la MRC, les montants d'aide financière d'un maximum de 500 \$ par volet, et ce, selon les recommandations du comité d'évaluation.

Qu'une reddition de compte trimestrielle soit présentée au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-282

Sujet : Programme d'Amélioration de l'expérience client en tourisme

Attendu que le chantier Tourisme recommande à la MRC du Domaine-du-Roy de procéder au lancement d'un nouveau programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme;

Attendu que ce programme vise à soutenir les projets d'amélioration de l'expérience touristique, à adapter, rehausser ou développer les aménagements, la programmation et les services offerts liés à l'expérience « Lac-Saint-Jean » et à l'expérience « Famille », et ce, en conformité avec les objectifs de la stratégie touristique territoriale;

Attendu que l'aide financière, non remboursable, consiste en un remboursement de 50 % des coûts engendrés dans l'un des deux volets suivants : Amélioration de l'expérience « Lac-Saint-Jean » et Amélioration de l'expérience « Famille »;

Attendu que l'aide financière accordée provenant d'une enveloppe de 50 000 \$ du budget du chantier Tourisme (Fonds de développement hydroélectrique) est réservée à cette fin;

Attendu qu'un appel de projets sera lancé dès l'adoption de ce programme par le conseil;

Attendu que les demandes seront reçues et traitées directement par le conseiller en développement touristique, M. Alexandre Danieli, qui en effectuera l'analyse, accompagné du comité d'analyse du CLD;

Attendu que le conseil de la MRC pourrait déléguer la gestion de la somme de 50 000 \$ au chantier Tourisme, lequel produira une reddition de compte à la MRC aux trimestres;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le lancement du programme d'Amélioration de l'expérience client en tourisme en autorisant ce qui suit :

- Qu'une somme de 50 000 \$ provenant du budget du chantier Tourisme (Fonds de développement hydroélectrique) soit réservée en soutien aux projets;
- Que le chantier Tourisme assure la gestion de la somme de 50 000 \$ réservée pour le programme d'Amélioration de l'expérience client en tourisme;
- Que le chantier Tourisme produise une reddition de compte trimestrielle à la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-283

Sujet : Étude de positionnement de l'expérience client

Attendu que le chantier Tourisme souhaite réaliser une étude qui vise à lui offrir tout le soutien nécessaire pour l'accompagner à concrétiser l'objectif de maximiser « l'expérience lac » auprès des clientèles touristiques familiales;

Attendu que le chantier Tourisme a sollicité des offres de services professionnelles en architecture de paysage et urbanisme pour la réalisation d'une étude de consolidation des attraits touristiques afin de maximiser « l'expérience lac »;

Attendu la proposition de services professionnels d'Option aménagement, laquelle ne portera pas uniquement sur les abords du lac Saint-Jean, mais considérera aussi ces affluents et l'ensemble du territoire comme une occasion de renforcer le positionnement « lac », et ce, pour une somme de 21 175 \$ plus les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, sur recommandation du chantier Tourisme, la proposition présentée par Option aménagement d'une somme de 21 175 \$ plus taxes.

Que cette somme soit prise à même le budget du Fonds régions et ruralité du chantier Tourisme 2020.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-284

Sujet : Demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Attendu que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé, le 20 octobre 2020, un appel de propositions aux municipalités locales et régionales de comté dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean, à savoir la MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la MRC du Domaine-du-Roy, collaborent depuis plus de dix ans à favoriser l'accueil, l'attraction et l'intégration de personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean ont procédé, en 2018, à l'actualisation de la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean et qu'elles se sont dotées d'un plan d'action quinquennal;

Attendu que ce programme permet aux MRC de réaliser une mise à jour du plan d'action régional par l'intégration de nouveaux enjeux, la révision des axes d'intervention et l'identification de nouvelles actions qui permettront de répondre plus adéquatement aux enjeux qui ont évolué depuis les deux dernières années;

Attendu que cette démarche permettra également d'être plus inclusive, en intégrant l'ensemble des parties prenantes concernées par l'immigration, à savoir Portes ouvertes sur le Lac, les MRC, les municipalités, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de services scolaires et les organismes;

Attendu que ce programme permettra également de poursuivre les activités liées au projet des Municipalités attrayantes et inclusives par un accompagnement des municipalités déjà engagées dans la mise en œuvre de leur plan d'action locale tout en permettant d'inclure de nouvelles municipalités dans la démarche;

Attendu qu'un comité de pilotage doit être formé pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et que chaque MRC doit nommer un représentant de son territoire;

Attendu que le projet implique une contribution financière de chacune des municipalités régionales de comté à hauteur de 8 750 \$ et des municipalités impliquées de 2 917 \$ pour l'année financière 2021-2022;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy agira à titre de mandataire au nom des trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la MRC du Domaine-du-Roy à déposer une demande conjointe avec les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

Que la MRC confirme son engagement financier d'une somme de 8 750 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, volet régional.

Que M^{me} Magali Robert, conseillère en main-d'œuvre au CLD Domaine-du-Roy, soit nommée au comité de pilotage pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy.

Que M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, soit nommée représentante auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre de ce projet et autorisée à agir au nom de la MRC mandataire.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, soit autorisé à signer le formulaire de demande aux noms des trois territoires.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-285

Sujet : Contribution financière – Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a confirmé, en janvier 2020, son engagement à contribuer financièrement à la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean, et ce, à hauteur de 58 000 \$;

Attendu que la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean a tenu, le 24 novembre dernier, son assemblée générale d'organisation;

Attendu que le règlement n° 1 des règlements généraux prévoit différentes catégories de membres, dont des membres de soutien s'adressant aux municipalités régionales de comté;

Attendu qu'une somme de 25 000 \$ est dorénavant demandée aux membres de soutien, à raison de 10 \$ la part sociale;

Attendu que les règlements généraux stipulent que le conseil d'administration est formé de neuf administrateurs provenant de chacune des catégories de membres;

Attendu que M. Alexandre Danieli, conseiller en développement touristique, est sollicité pour représenter le secteur Domaine-du-Roy au sein du conseil d'administration de la coopérative à titre de membre de soutien (MRC), et ce, pour un mandat de trois ans;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy confirme son soutien et son engagement au déploiement des services de la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean en :

- Devenant membre de soutien de la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean;
- Confirmant une contribution financière de 25 000 \$ à titre de membre de soutien;
- Autorisant le versement de 10 % de la contribution comme membre de soutien, à savoir une somme de 2 500 \$;
- Désignant M. Alexandre Danieli, conseiller en développement touristique, comme membre de soutien (MRC) représentant du secteur Domaine-du-Roy;
- Autorisant M. Mario Gagnon, directeur général, à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion.

Que la présente résolution abroge la résolution 2020-017.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-286

Sujet : Contribution 2020 – Bureau d'information touristique territorial

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy s'est engagée à contribuer financièrement au fonctionnement du Bureau d'information touristique territorial situé à Lac-Bouchette pour la saison 2020;

Attendu que la Municipalité de Lac-Bouchette a formulé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy afin d'obtenir le remboursement des dépenses qu'elle a assumées pour la saison 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 25 230,81 \$ à la Municipalité de Lac-Bouchette pour le fonctionnement du Bureau d'information touristique territorial, et ce, pour la saison 2020.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-287

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général